Nous ne devons pas perdre de vue que maints produits sont fabriqués dans le Canada central grâce à une protection douanière et que la population des extrémités du pays est forcée de les acheter. Sans le tarif douanier, elle pourrait se les procurer ailleurs à meilleur compte.

Il n'y a à cet égard, monsieur l'Orateur, aucune réciprocité, puisque les Provinces maritimes ne peuvent exercer aucune concurrence sur les marchés des provinces centrales du Canada. Etant donné leur situation géographique, les Provinces maritimes doivent écouler leurs produits aux Etats-Unis et dans d'autres pays accessibles par voie d'eau au lieu de recourir au chemin de fer.

Voilà pourquoi les citoyens des Provinces maritimes à qui nuit cet état de choses estiment que leur progrès est moins favorisé que celui d'autres régions au pays.

Pendant le congé pascal, un fonctionnaire de St. Stephen (Nouveau-Brunswick) m'a appris qu'il avait acheté récemment à Calais (Maine) une glacière électrique sur laquelle il avait acquitté un droit de douane de 25 p. 100 et une taxe de vente de 8 p. 100, calculée d'après la valeur de l'article majorée du droit de douane, le total s'établissant à un droit de 35 p. 100. Malgré tout, le prix demeurait inférieur de \$60 à celui auquel se vend cet article au Canada.

On qualifie de tarif la protection dont jouissent les fabricants canadiens en de tels cas. Aux yeux des citoyens des Provinces maritimes, il s'agit là d'une subvention que nous versons aux industriels du centre du pays en comblant l'écart considérable entre le prix canadien et le prix américain d'articles qui, loin d'être de grand luxe sont, aujourd'hui, de première nécessité. Jusqu'à présent personne ne m'a convaincu du contraire.

Les fabricants du centre du pays font également preuve d'égoïsme en établissant un écart entre les prix exigés des citoyens de leurs provinces et ceux que doivent acquitter les gens d'autres régions. Compte tenu de la protection dont jouit le fabricant, pourquoi un acheteur des Provinces maritimes doit-il payer une automobile \$50 ou \$100 de plus à Halifax qu'elle ne se vend en Ontario? Il devrait y avoir un prix uniforme partout au pays.

Les produits de mon comté, ceux de Ganong Brothers, de St. Stephen (Nouveau-Brunswick), par exemple, s'écoulent au même prix à Vancouver que dans les Provinces maritimes. Les produits de nos conserveries, du comté de Charlotte se vendent le même prix par tout le pays.

Il faudrait mettre immédiatement fin à ce traitement injuste de la part des manufacturiers du centre du Canada. Ils bénéficient d'une trop grande protection, sous forme de tarif ou de subventions, deux mots qui, à mon sens, signifient la même chose.

Les industriels canadiens exportent présentement des automobiles, des instruments aratoires, des appareils électriques d'utilité ménagère, des dynamos et d'autres produits de fabrication. On les blâme d'exporter des marchandises dont les Canadiens ont grandement besoin. Par exemple, plusieurs de nos concitoyens ne peuvent se procurer les automobiles ou les machines dont ils ont besoin dans leur commerce.

Il se livre une concurrence acharnée dans le domaine des exportations. Néanmoins, nous obtenons notre juste part de ces exportations; dans bien des cas, le prix des marchandises exportées est inférieur à celui qu'on exige des consommateurs canadiens, car les fabricants profitent encore là de la protection douanière. Je me rends parfaitement compte que le Canada doit exporter, non seulement des produits ouvrés mais aussi des matières premières; nous pouvons habituellement juger de notre prospérité par le volume de nos exportations. Toutefois, nous ne devons pas favoriser ce commerce au détriment des contribuables canadiens qui devraient bénéficier du fléchissement des frais de production.

A titre d'exemple, je me permets de signaler un état de choses qui a subsisté longtemps dans ma province, mais j'espère que cela n'entraînera pas un autre long débat sur les clous. La maison Pender, de Saint-Jean, fabrique la majorité des clous utilisés dans l'Est du Canada. Avant la guerre, elle en exportait aux Etats-Unis des milliers de livres. J'ai souvent noté que ces clous se vendent dans l'Etat du Maine un dollar de moins qu'au Canada par barillet. Parfois l'écart est encore plus marqué.

Je sais qu'on désigne cette méthode sous le nom de "dumping", c'est-à-dire le déversement au dehors du trop-plein de la production moyennant un prix inférieur à celui que versent nos gens. Le procédé est en honneur chez les manufacturiers, par civisme, mais ils feraient mieux, à mon sens, d'écouler cet excédent chez nous plutôt qu'à l'étranger.

C'est en 1928, si je ne me trompe, que le régime Mackenzie King a résolu d'abaisser le droit de douane frappant les automobiles de provenance américaine. Du même coup, il réduisait le prix des voitures fabriquées au pays. Les fabricants d'automobiles du Centre ont immédiatement fait le siège du Gouvernement. Je me rappelle nettement le tableau lamentable qu'ils brossaient aux yeux des autorités fédérales; en adoptant un tel programme, ces dernières forceraient les industries à fermer leurs portes et jetteraient des milliers